

Rapport n°18

Designazione di i rapresentanti di a cità inde u Cunsigliu d'amministrazione di a SPL di u portu di scialu di TOGA

Désignation des membres du Conseil d'Administration
de la SPL du Port Toga

Le port de plaisance de Toga, édifié dès 1988, dispose d'une emprise foncière située sur le territoire de deux communes, Bastia et Ville-Di-Pietrabugno.

En 1990, la SEML a été créée par les communes de Bastia et de Ville-Di-Pietrabugno avec la société Jean Spada aux fins d'établir et exploiter le port de plaisance de Toga.

Par délibération du 18 décembre 2025, la SEML du Port de Plaisance de Toga a été transformée SPL régie par les dispositions de l'article L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, par le titre II du livre V du même code, par le livre II, titre II, chapitre V du Code de commerce relatif aux sociétés anonymes et par ses statuts, annexés à la présente ;

L'article 14 des statuts de la SPL indique que la société est administrée par un conseil d'administration qui se compose de huit membres dont un Président du Conseil d'administration. La représentation des actionnaires au conseil d'administration de la société obéit aux règles fixées par les dispositions des articles L. 1524-5, R. 1524-1 à R. 1524-6 du code général des collectivités territoriales et du code de commerce, notamment son article L. 225-17.

Le nombre de sièges d'administrateurs est intégralement attribué aux collectivités territoriales et à leurs groupements.

Les administrateurs de la commune de Bastia sont au nombre de trois qu'il appartient au Conseil municipal de désigner.

Le vote relatif à la désignation des membres a lieu dans les conditions de droit commun au scrutin secret sauf à ce que l'assemblée délibérante vote à l'unanimité de procéder à un scrutin à main levée.

En conséquence, il est proposé :

- De désigner trois membres en qualité d'administrateurs, pour siéger au Conseil d'administration de la SPL du Port Toga suivants :
 - Monsieur Pierre Savelli
 - Monsieur Serge Linale
 - Madame Hélène Beretti

- De donner mandat à Monsieur Gilles Simeoni pour présenter la candidature de la commune de Bastia aux fonctions de président du conseil d'administration de la SPL port Toga et de le charger d'exercer ces fonctions en son nom.